

Le rapatriement des réfugiés grecs et la contribution suisse

Autor(en): **Gaspard, Armand**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **59 (1949-1950)**

Heft 12

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-558653>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

prisonniers de guerre par la puissance détentrice, qui tiendra compte du climat de la région où se trouvent les prisonniers.

La puissance détentrice doit assurer le remplacement et les réparations des effets. En outre, les prisonniers qui travaillent doivent recevoir une tenue appropriée partout où la nature du travail l'exige.

*

Dans tous les camps doivent être installées des cantines où les prisonniers pourront acheter des denrées alimentaires, du tabac, du savon et divers objets, à un prix de vente qui ne doit pas dépasser celui du commerce local.

Les bénéfices réalisés par ces cantines doivent être utilisés au profit des prisonniers, en créant à cet effet un fonds spécial. L'homme de confiance du camp doit avoir le droit de collaborer à l'administration de la cantine et à la gestion de ce fonds.

Lors de la dissolution d'un camp, le solde créditeur de ce fonds doit être remis à une organisation humanitaire internationale qui l'utilisera au profit de prisonniers de guerre de même nationalité que ceux qui ont contribué à créer ce fonds. En cas de rapatriement général, ces bénéfices seront conservés par la puissance détentrice, sauf accord contraire entre les puissances intéressées. (à suivre)

Le rapatriement des réfugiés grecs et la contribution suisse

PAR ARMAND GASPARD

Par deux fois, à douze mois d'intervalle, j'ai visité la Grèce du nord. Il y a un an, de sanglants combats se déroulaient en bordure de la frontière. Je traversai alors des dizaines de villages détruits ou rendus inhabitables. Plus de 7000 localités étaient dans cet état. La proportion des habitations détruites dépassait 40 % dans plusieurs districts, atteignant 60 % dans la région d'Edessa. Je rencontrai dans les villes les habitants de ces villages. Parqués dans des hangars de tôle ou dans des baraques de planches ou de terre battue, ils traînaient une existence pitoyable, certains depuis trois ans déjà. Il y avait, au total, 700 000 réfugiés: le dixième de la population du pays.

Parcourant les mêmes régions il y a quelques semaines, je retrouvai les villages avec leurs habitants. Dans bien des localités, il est vrai, quelque chose manquait: où étaient les groupes d'enfants jouant sur la chaussée, criant à tue-tête, s'empressant autour de l'étranger, comme ils le font dans les autres villages de la Grèce...?

Quel problème que celui du rapatriement des réfugiés! Il fallait agir vite. L'économie du pays ne pouvait être plus longtemps bouleversée par la présence dans les centres urbains de la foule lamentable des fugitifs, alors que n'étaient plus cultivées les campagnes d'où ils provenaient. Trois semaines après la réoccupation du Vitsi et du Grammos, j'ai vu des camions amenant les habitants des villages situés à l'extrême frontière. A la fin de 1949,

près d'un demi-million de personnes avaient déjà été rapatriées; le reste l'a été dans le courant du printemps dernier.

Souvent, les campagnards n'ont retrouvé que les murs calcinés de leurs demeures. Si leur habitation n'avait pas subi de dommages graves, elle avait été, à coup sûr, mise à sac. Les insurgés ont détruit 12 000 maisons; ils ont enlevé 1 253 000 pièces de bétail. Il n'y avait, dans les villages réoccupés, ni outils, ni meubles, ni animaux, ni instruments pour cultiver la terre.

Tout était à reconstruire. On se figure la charge que cela représente pour la Grèce qui, pour la seconde fois en un quart de siècle, connaît une semblable catastrophe nationale. Lorsque les désastres d'une guerre décennale se sont abattus sur ce malheureux pays, l'hypothèque des réfugiés d'Asie-Mineure affluant après la défaite de Smyrne n'était pas encore levée. Aujourd'hui, le gouvernement grec doit assister 1 173 000 indigents, entretenir 340 000 orphelins, verser aux victimes de la guerre des pensions pour 160 millions de francs suisses. A quoi s'ajoute la nécessité de subvenir aux besoins des victimes des incursions des bandes de partisans.

Heureusement, la Grèce a trouvé à l'extérieur certains appuis. Je me souviens de ces villages d'Epire exposant de chaque côté de la route leurs blanches maisonnettes construites en série grâce à l'aide américaine. L'UNESCO et l'UNICEF ont contribué à la fondation de colonies d'enfants. Par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge, qui entretient en

Grèce une délégation présidée par M. Lambert, des rations de sucre, des médicaments, des vêtements sont distribués aux nécessiteux.

La part de la Suisse

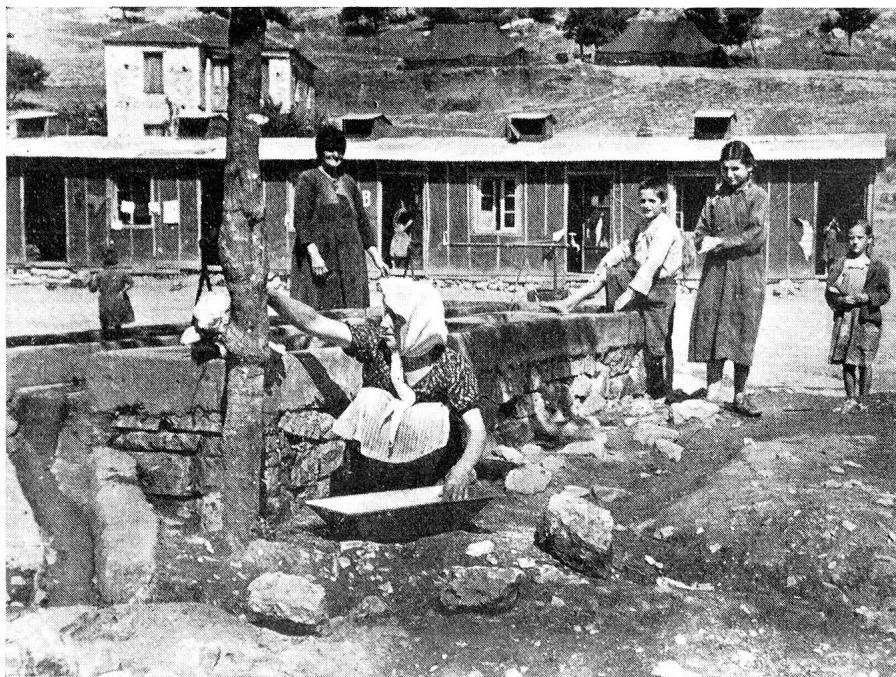
Dans cette vaste action de solidarité internationale, la Suisse a tout naturellement sa part. Le Don suisse, puis l'Aide suisse à l'Europe, ont beaucoup fait pour soulager les victimes des événements qui ont désolé la Grèce ces dernières années. L'été dernier, par exemple, des représentants de la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants, sont venus apporter à différentes colonies d'enfants des ateliers complets de menuiserie, de confection, de cordonnerie; cadeaux intelligents qui permettent, tout en divertissant les enfants, de leur apprendre une profession. C'est en effet aux enfants que l'on voue la plus grande sollicitude. Le Don suisse, en collaboration avec la délégation du C. I. C. R., a fondé deux villages à l'intention de ces innocentes victimes. L'un se trouve en Epire, sur la route de Janina; l'autre en Macédoine, à 80 km de Salonique. Abandonnés pendant la dernière phase des hostilités, ils viennent de recevoir, au cours de cet été, leurs premiers contingents d'orphelins.

D'autre part, une trentaine de petits Grecs, orphelins également, ont été accueillis à Trogen où, jusqu'à la fin de leur adolescence, ils bénéficieront des conditions de vie que leur offre notre pays tout en étant éduqués dans les traditions de leur patrie. Le cours international de moniteurs de la Grande Boissière, à Genève, a permis aussi à plusieurs jeunes Grecques de compléter leur formation lorsqu'elles se destinaient à l'administration des « cités d'enfants »

dont S. M. la Reine de Grèce est l'animatrice. Un contingent d'infirmières est venu, d'autre part, se perfectionner à Leysin, au premier chef pour s'initier aux nouvelles méthodes de lutte antituberculeuse.

Il faut signaler encore la contribution de la colonie suisse d'Athènes qui, dans le cadre de l'action solidaire des colonies étrangères, entretient huit lits dans un home d'enfants, puis l'effort de l'Association gréco-suisse « Hellas » qui, par ses dons, a permis de rééquiper en vêtements et en matériel de toute nature des localités de Macédoine grecque où les rapatriés étaient dans un complet dénuement. Une fois de plus, le Ministre de Suisse en Grèce a témoigné l'intérêt actif qu'il porte aux œuvres suisses en allant, accompagné de Madame Stucki, apporter personnellement cette donation dans le courant du mois d'août.

Pour terminer, il faut constater que le travail le plus substantiel accompli en Grèce du Nord dans le cadre de l'action de secours suisse aux réfugiés est celui de l'Entraide ouvrière. M^{lle} Blutschli, qui représente cette organisation, a créé en Macédoine un réseau de distribution de vêtements et de chaussures. Elle a installé, en outre, dans quelques bourgades où les habitants étaient particulièrement désœuvrés, des métiers à tisser; le produit de la vente des tissus et d'autres objets de l'artisanat va grossir le fonds grâce auquel les habitants les plus nécessiteux sont secourus. Cette formule a le mérite de relever le moral des rapatriés en les associant à leur redressement en même temps qu'elle augmente les ressources de l'organisation donatrice. Aide-toi d'abord, pourrait être son slogan, la Suisse t'aidera.



Dans un camp de réfugiés grecs.